

### Je baisse, j'éteins, je décale

Ministère de la Transition Écologique souhaite aider les Français à réduire leur consommation d'énergie.

Conscient de l'enjeu écologique et économique que représente l'énergie en 2023, le Gouvernement conseille des actions simples à réaliser au quotidien.

« Je baisse, j'éteins, je décale » peut permettre de réaliser jusqu'à **19% d'économies** sur sa facture énergétique.

Quoi consiste ces gestes simples :

- “Je baisse” : en diminuant la température de son chauffage d'un degré, vous pouvez faire une économie de 7% sur votre facture d'énergie ;
- “J'éteins” : d'après l'Ademe (<https://www.ademe.fr/>), en éteignant vos appareils en veille, il est possible d'économiser 10% sur la facture de votre fournisseur d'électricité (<https://fournisseur-energies.com/fournisseur-electricite/>). Une économie d'environ 80€ par an ;
- “Je décale” : l'objectif est de consommer en dehors des heures de pointe (8h-13h/18h-20h). N'hésitez pas à comparer les fournisseurs d'électricité (<https://www.hellowatt.fr/comparateur-fournisseurs-electricite-gaz/>) pour profiter des meilleurs tarifs en heures creuses.

pour plus d'économie :

- réglez le chauffage à 19 °C ;
- réglez le chauffe-eau à 55 °C ;
- installez un thermostat programmable.

pour plus d'informations sur <https://www.ecologie.gouv.fr/chaque-geste-compte> (<https://www.ecologie.gouv.fr/chaque-geste-compte>).

Les capacités limitées de production d'électricité en France risquent d'entraîner de fortes tensions du réseau durant les pics de consommation de l'hiver. En cas de risque de coupures, [restez informés des alertes Ecowatt](https://www.hellowatt.fr/suivi-consommation-energie/consommation-electrique/ecowatt) (<https://www.hellowatt.fr/suivi-consommation-energie/consommation-electrique/ecowatt>).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE  
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune : | 165 | EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL |  
Département : | 24 | DORDOGNE |  
Arrondissement : | 24 | PERIGUEUS |

Date et heure du phénomène

Du : | 01 January 2022 | | 00.00 | au | 31 December 2022 | | 23.59 |

Identification du phénomène

A. Inondations

A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau .....

préciser le ou les cours d'eau concernés: | |

(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...): | |

A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée .....

A3 - inondation par remontée de nappe phréatique .....

B. Crue torrentielle .....

C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine) .....

D. Mouvement de terrain .....

E. Sécheresse/Réhydratation des sols .....

F. Séisme .....

G. Vent cyclonique .....

H. Avalanche .....

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

| Absence de mesures |

Nombre de bâtiments endommagés

| 5 |

Fait à, EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL le : 26 January 2023

LE MAIRE M.Guy PIEDFERT  
(cachet de la mairie)

